

APPELÀ PROJETS



2023







SOMMAIRE

PRÉAMBULE	
CONTEXTE	3
LES TERRITOIRES CONCERNÉS	3
APPEL A PROJETS	4
Un cadre d'intervention	4
Des objectifs et des enjeux locaux	4
Une approche concertée et coordonnée	5
Des critères de sélection	5
Des éléments de contexte à prendre en compte	5
LE PLAN D'ACTION DÉFINI PAR LES PARTENAIRES	7
Développement économique, emploi et formation	7
Habitat et cadre de vie	7
Cohésion sociale	7
LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DEMANDES	9
CALENDRIER	9
ERRITOIRES CONCERNÉS LA PROJETS Un cadre d'intervention Des objectifs et des enjeux locaux Une approche concertée et coordonnée Des critères de sélection Des éléments de contexte à prendre en compte AN D'ACTION DÉFINI PAR LES PARTENAIRES Développement économique, emploi et formation Habitat et cadre de vie Cohésion sociale OCÉDURE DE DÉPÔT DES DEMANDES NDRIER AIRE	10
ANNEXES	11
Nom des rues incluses dans le périmètre des quartiers prioritaires	11
Périmètre du quartier Centre-Ville Saint-Lazare	12
Périmètre du quartier Serrets-Plantiers-Aliziers	13
Grille indicative / Prise en compte égalité Femmes Hommes	14

PREAMBULE

Cet appel à projets est le 9^e et dernier du Contrat de ville signé en 2015.

Le travail d'évaluation finale du Contrat a été initié au 2^e trimestre 2022 et doit s'achever en fin d'année.

En 2023, le rapport d'évaluation du Contrat de ville ainsi que les directives de l'Etat permettront d'engager un travail collectif avec les partenaires afin de coconstruire un nouveau document cadre pour la Politique de la ville déclinée à l'échelle locale.

Le présent appel à projets reprend donc les grandes orientations des années précédentes.

A noter cette année une simplification du dépôt de demande de subvention qui s'effectuera uniquement sur la plateforme DAUPHIN.

Enfin, les porteurs de projets (nouveaux ou connus) sont invités à une demi-journée de travail collectif **jeudi 24 novembre 2022 de 12h à 17h00** au Centre de l'Enfance, Place Pierre de Coubertin à Manosque, afin d'échanger sur les différents projets et rencontrer les signataires du Contrat de ville.

CONTEXTE

Le Contrat de ville est un outil de la réforme de la Politique de la Ville (loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Adossé à un projet de territoire, le contrat consacre l'échelon intercommunal comme niveau de pilotage stratégique.

Le contrat de ville porte l'ambition d'une coconstruction, d'une cohérence, d'une meilleure complémentarité et d'une réelle coordination des acteurs, pour plus d'efficience du dispositif. L'objectif affiché est de changer durablement le quotidien des populations en situation de précarité.

LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Au regard des critères de la loi, deux périmètres sont identifiés sur le territoire de la communauté d'agglomération, tous deux situés sur la commune de Manosque :

- Le Centre-Ville Saint-Lazare
- L'arc Serrets Plantiers Aliziers

Les périmètres de ces deux quartiers figurent en annexe ainsi que la liste des rues incluses dans ceux-ci.

Les projets présentés devront prendre en compte – essentiellement – la géographie prioritaire.

APPEL À PROJETS

Un cadre d'intervention:

L'appel à projets du Contrat de ville est structuré autour de 3 piliers :

- La cohésion sociale;
- Le développement économique, l'emploi et la formation ;
- Le cadre de vie et l'habitat.

Les projets déposés devront également traiter des thématiques transversales suivantes :

- La promotion de la jeunesse ;
- La lutte contre les discriminations ;
- L'égalité Femme-Homme ;
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Des objectifs et des enjeux locaux :

Compte-tenu des spécificités locales et des éléments de diagnostics réalisés, une attention particulière sera portée sur les projets traitant des thématiques suivantes :

- Les actions s'inscrivant dans le pilier **Développement économique, Emploi et Formation**
- Les actions permettant de valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants ;
- Les actions permettant de renforcer la présence d'adultes le soir, les week-end et pendant les vacances scolaires ;
- Les actions relevant du champ de la réussite éducative ;
- Les actions permettant de lutter contre les discriminations de tous ordres ;
- Les actions permettant la mise en place de **dispositifs innovants et expérimentaux en complémentarité des actions de droit commun,** notamment en lien avec les problématiques de l'emploi et de la formation des jeunes.

Une approche concertée et coordonnée :

Quel que soit le domaine d'intervention, la thématique abordée ou l'acteur mobilisé, les signataires du contrat mobiliseront les moyens sur **des actions qui favoriseront le travail partenarial et la complémentarité**, afin de construire un projet et un parcours pour les publics des quartiers prioritaires.

Ces aspects seront déterminants dans la manière d'apprécier les projets présentés.

Des critères de sélection :

Les projets proposés seront examinés au regard de critères de sélection partagés par l'ensemble des partenaires signataires :

- L'articulation avec d'autres actions ou dispositifs existants sur le territoire dans une logique de renforcement de la démarche partenariale;
- La géographie prioritaire au titre de la Politique de la ville ;
- **Le public cible** de l'action et notamment la méthodologie détaillée prévue pour toucher et mobiliser ce public ;
- La prise en compte des thématiques transversales ;
- Le caractère innovant de l'action (forme, partenariat, mutualisation des ressources et des moyens, supports et/ou outils...);
- La cohérence entre les objectifs et les moyens alloués (notamment budget prévisionnel de l'action);
- La méthodologie et les modalités d'évaluation (outils, indicateurs, critères...)
- La prise en compte de l'égalité Femme Homme. En annexe, une grille d'évaluation doit permettre de guider les porteurs de projets dans la prise en compte spécifique de cette thématique.

Des éléments de contexte à prendre en compte :

La participation des habitants

De manière générale, la place des habitants et leur participation sera un élément majeur d'appréciation. Les projets doivent répondre à un besoin identifié. A ce titre, l'avis des conseils citoyens, de par leur expertise d'usage, viendra compléter et renforcer l'analyse des autres partenaires signataires.

Une rencontre obligatoire pour les nouveaux porteurs de projet ou pour toute nouvelle action

Tout nouveau porteur de projet ou toute structure connue souhaitant déposer un dossier pour une nouvelle action, est invité à prendre contact avec les équipes opérationnelles afin de présenter son projet en amont du dépôt du dossier (voir l'annuaire en fin de document).

Un suivi et une évaluation renforcée

Un outil spécifique a été mis en place afin d'évaluer plus finement les actions financées. Aussi, les porteurs de projets devront s'assurer des moyens et des modalités à mettre en œuvre tout au long de l'action, afin de renseigner les objectifs et les indicateurs prévisionnels au moment du bilan. Les équipes opérationnelles sont à la disposition des porteurs de projets pour accompagner au mieux cette démarche.

Dans le cadre de l'évaluation finale un questionnaire à destination des habitants des QPV et bénéficiaires du Contrat de ville a été rédigé. Il est à la disposition des porteurs de projets afin de compléter l'évaluation de leurs actions.

Dynamique partenariale et communication

- Des temps forts sont organisés au cours de l'année (ateliers thématiques, forum des initiatives, journée de travail collaborative...). La présence des porteurs de projets est vivement souhaitée car elle permet de nourrir la dynamique partenariale du territoire.
- L'équipe opérationnelle doit être associée aux temps forts des structures financées.
- Les logos des financeurs doivent systématiquement figurer sur l'ensemble des supports de communication.
- Les porteurs de projets soutenus par le Contrat de ville s'engagent à s'inscrire sur la plateforme nationale de la Politique de la ville « La Grande Équipe » afin de communiquer et d'alimenter le groupe dédié au Contrat de ville de Manosque : https://acteurs.lagrandeequipe.fr/group/753

LE PLAN D'ACTION DÉFINI PAR LES PARTENAIRES

Les partenaires ont retenu un certain nombre d'orientations <u>prioritaires</u>. Les actions proposées devront permettre de concrétiser ces orientations.

En Centre-ville Saint-Lazare, il conviendra de renforcer la présence et la visibilité des actions.

Dans l'Arc "Serrets-Plantiers-Aliziers", un travail autour de la mémoire des habitants et du quartier est initié dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Les porteurs de projets qui interviennent dans ce périmètre peuvent s'emparer de cette thématique.

Développement économique, emploi et formation

- Développer des initiatives axées sur l'accompagnement spécifique des familles sur les freins à la mobilité (mode de garde des jeunes enfants par exemple).
- Proposer des actions de mobilisation collective des jeunes et des femmes répondant aux problématiques localisées et identifiées afin de faciliter l'accès à l'emploi, à la création d'activité et ainsi valoriser les compétences et changer l'image des quartiers.
- Proposer des actions autour de la remobilisation vers la formation et l'emploi pour tous les publics éloignés de l'emploi et notamment les jeunes en échec scolaire ou en décrochage.

Habitat et cadre de vie

- Accompagner le projet de renouvellement urbain de l'Arc Serrets-Plantiers-Aliziers à travers des actions participatives notamment autour des jardins et des espaces publics.
- Renforcer l'implication des habitants dans les projets de requalification par la communication et la concertation en intégrant les différentes classes d'âges.
- Encourager les actions d'auto réhabilitation pour les occupants du parc privé, notamment pour lutter contre la précarité énergétique.

Cohésion sociale

La réussite éducative

Les projets déposés devront s'articuler avec les actions et projets de territoires : Projet Educatif de Territoire (PEDT), Centre Social Municipal de la ville de Manosque, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

 Renforcer le soutien aux enfants et à la parentalité à partir des actions déjà en place. Il pourra être initié des actions pour améliorer les réponses en matière d'éducation et des actions partenariales facilitant l'orientation et l'accompagnement dès le plus jeune âge (parrainage, mentorat...). Ce travail pourra bénéficier d'une articulation globale et transversale afin de replacer la fonction éducative des parents au cœur des familles.

La santé

- Renforcer le volet prévention et éducation auprès des jeunes des quartiers prioritaires sur les thèmes addiction, sexualité et travailler les parcours d'accès aux soins et ouverture des droits ; travailler ces mêmes volets en parallèle au sein des familles (parentalité).
- Maintenir les actions de prévention pour les publics les plus précaires.
- Inclure un volet personnes âgées dans l'approche de prévention et de repérage, notamment par la mise en place d'ateliers santé sport séniors.

La culture, le sport et les loisirs

- L'offre existante est riche et diversifiée. Il s'agit, à partir des actions de terrain, d'aller vers « l'extérieur » des résidences pour accompagner les publics vers les offres de droit commun.
- Initier des mesures pour créer une démarche de confiance et faciliter l'adhésion à l'offre proposée.

La citoyenneté et l'accès aux droits

- Accompagner la mobilisation des habitants et leur implication dans la vie des quartiers.
- Maintenir et renforcer l'accès aux droits : renforcer les relais d'information et repérage des personnes qui n'expriment pas leur besoin.

Le lien social

• Développer des projets de lutte contre l'isolement et des actions favorisant les liens intergénérationnels.

LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DEMANDES

NOUVEAUTÉ 2023:

Dépôt UNIQUE sur DAUPHIN, la plateforme de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

>> Connexion à DAUPHIN, logiciel de saisie en ligne

Tous les détails de la procédure sont expliqués dans la notice technique annexée à ce document.

CALENDRIER

Les dossiers devront être déposés avant le 9 Janvier 2023 inclus - Délai de rigueur.

Calendrier prévisionnel pour la programmation 2023:

Validation des orientations spécifiques en Comité de Pilotage	Mercredi 19 octobre 2022
Lancement de l'appel à projets	Mercredi 8 novembre 2022
Temps de travail collectif porteurs de projets/ signataires	Jeudi 24 novembre 2022
Dépôt des dossiers	Lundi 9 janvier 2023
Instruction des dossiers par les signataires	Du 16 janvier au 6 février 2023
Groupe de travail thématique	Semaine du 27 février au 3 mars 2023
Comité de pilotage – validation de la programmation financière	Semaine du 13 au 17 mars 2023
Conseil communautaire – vote du budget et notification aux porteurs	Mars / avril 2023

DLVAgglo



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence



Marie GERBAUD

Chargée de projet Contrat de ville 04 92 70 35 14 / 06 43 89 14 18 mgerbaud@dlva.fr

Jessica MARINHO LAVAUR

Chargée de mission Politique de la ville 04 92 70 35 45 / 06 17 87 39 37 jmarinholavaur@dlva.fr

Stéphane JULLIEN

Délégué du préfet à la Politique de la ville 04 92 36 72 28 / 06 07 77 78 23 stephane.jullien@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Claude WRZYSZCZ

Instruction des dossiers et renseignements
DAUPHIN
04 92 36 73 76
claude.wrzyszcz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

ANNEXES

Nom des rues incluses dans le périmètre des quartiers prioritaires

Vous pouvez également vérifier la situation d'une adresse ou d'un fichier d'adresse en utilisant le module de recherche en ligne sur https://sig.ville.gouv.fr/

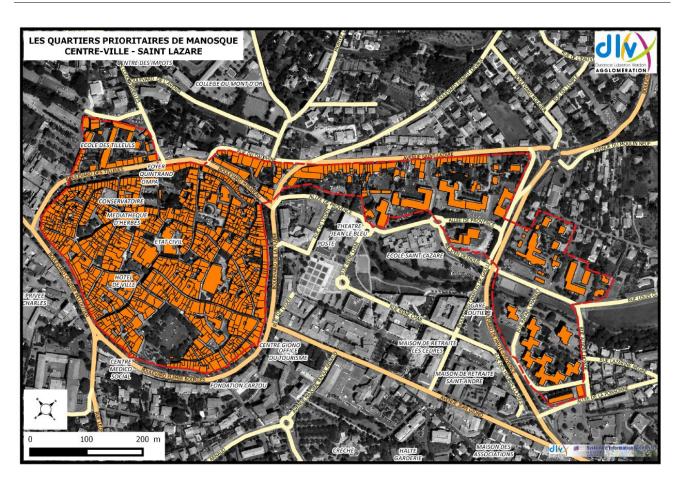
PERIMETRE CENTRE-VILLE - SAINT-LAZARE

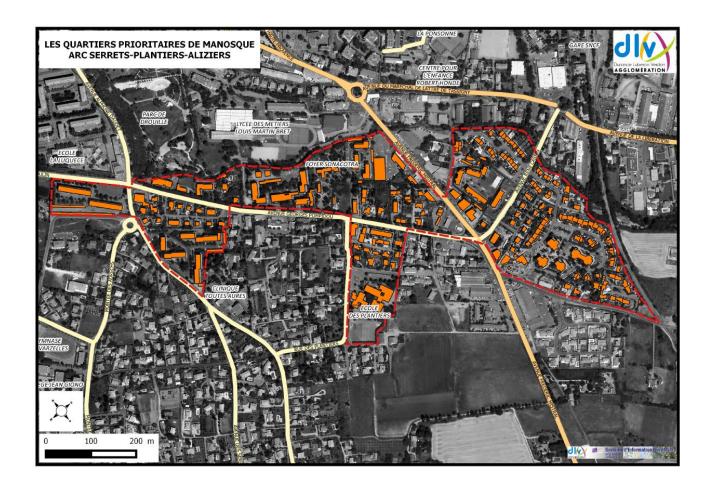
PERIMETRE CENTRE-VILL	E - SAIN I-LAZAKE
ALLEE DE PROVENCE	RUE DE L'EQUERRE
ALLEE DE VERDUN	RUE DE L'ILE
BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	RUE D'EN DESSOUS
BOULEVARD DE HAUTE-PROVENCE	RUE DENEDI
BOULEVARD DES TILLEULS	RUE DENFERT
BOULEVARD MIRABEAU	RUE DES ALPES
COUR DES CARMES	RUE DES ECOLES
ESPACE PRIVAT JEAN MOLINIER	RUE DES MARCHANDS
IMPASSE DES GRENIERS	RUE DES MARTELS
PASSAGE DE L'HOPITAL VIEUX	RUE DES ORMEAUX
PASSAGE DES LICES	RUE DES PAYANS
PASSAGE DU CONTROLE	RUE DES PRUNIERS
PLACE D'EN GAUCH	RUE DES QUINTRANDS
PLACE DE L' HOTEL DE VILLE	RUE DES VICTOIRES
PLACE DES MARCHANDS	RUE DU BON REPOS
PLACE DES OBSERVANTINS	RUE DU DAUPHINE
PLACE DES ORMEAUX	RUE DU FOUR NEUF
PLACE DU CARAGOU	RUE DU JEU DE PAUME
PLACE DU CONTROLE	RUE DU MONT D'OR
PLACE DU RIOU	RUE DU MOULIN
PLACE DU TERREAU	RUE DU PALAIS
PLACE MARCEAU	RUE DU POETE
PLACE MARCEL PAGNOL	RUE DU SOUBEYRAN
PLACE SAINT-SAUVEUR	RUE GRANDE
PROMENADE AUBERT MILLOT	RUE GUILHEMPIERRE
RUE ADOLPHE DEFARGES	RUE HOCHE
RUE ARTHUR ROBERT	RUE JEAN BURLE
RUE CHACUNDIER	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
RUE DANTON	RUE KLEBER
RUE D'AUBETTE	RUE LEMOYNE
RUE DE GAUDE	RUE MONTAIGU
RUE DE LA BRASSERIE	RUE RAFAEL CHABERT
RUE DE LA FIGUIERE	RUE SAVINE
RUE DE LA FRATERNITE	RUE TORTE
RUE DE LA LIBERTE	RUE VOLAND
RUE DE LA PONSONNE	RUE VOLTAIRE
RUE DE LA REPUBLIQUE	RUELLE DES JARDINS
RUE DE LA SAUNERIE	SQUARE DES ANCIENS
RUE DE LA VIGNE	COMBATTANTS EN AFRIQUE DU
RUE DE L'ARMISTICE	NORD
	TRAVERSE DE LA BRISE

PERIMETRE ARC SERRETS-PLANTIERS-ALIZIERS

AVENUE	DES SAVELS
AVENUE	FREDERIC MISTRAL
AVENUE	GEORGES POMPIDOU
AVENUE	RENE CASSIN
IMPASSE	DES EDELWEISS
IMPASSE	PAUL ARENE
LOTISSEN	MENT CLOS SAINT-SYLVESTRE
LOTISSEN	MENT PEISSON
RUE DE L'	UBAYE
RUE DES	ALIZIERS
RUE DES	CABRIS
RUE DES	PONCHES
RUE DU V	/ERDON
RUE VITA	L BESSON

Périmètre du quartier Centre-Ville Saint-Lazare





GRILLE INDICATIVE DE QUESTIONNEMENTS VISANT A APPRECIER LA PRISE EN COMPTE DE l'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES ACTIONS FINANCEES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE¹

	OUI	NON
Diagnostic:		
Y-a-t-il eu un diagnostic genré dans la construction du projet ?		
S'est-on posé la question de la place des femmes dans cette phase?		
Projet:		
Les objectifs du projet répondent-ils aux besoins identifiés dans le diagnostic aussi bien		
des femmes que des hommes ?		
Le projet apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ?		
S'il s'agit d'une action non mixte, favorise-t-elle l'émancipation ?		
Les actions prévues impliquent-elles la participation à parité des femmes et des hommes?		
Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre entre hommes et femmes		
dans les activités ?		
Exemple : quotas		
A-t-on pris en compte les stéréotypes ou les freins qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités?		
A-t-on considéré l'incidence négative potentielle de l'action ?		
Exemple: travail accru pour les femmes ou isolement social des hommes		
Des actions complémentaires sont-elles prévues pour favoriser l'égalité du projet ?		
Exemple : formation spécifique, recherche complémentaire, partenariats		
Les acteurs/partenaires qui réalisent l'action possèdent-ils les compétences requises et		
outils en matière de perspective genre, ou disposent-ils d'expériences en la matière ?		
Les acteurs ont-ils bénéficié d'une formation ?		
Les acteurs envisagent-ils une formation ?		
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite de l'action (professionnels/des bénévoles)?		
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la gouvernance de la structure		
porteuse?		
Indicateurs de suivi : Un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge est-il prévu ?		
Les indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ?		
Les marcateurs autres que le décompte l'emmes nommes sont ils proposes.		
Budget:		
les ressources financières permettent-elles au projet de profiter aussi bien aux hommes		
qu'aux femmes ?		
Le budget comprend-il la formation à la perspective genre ou l'engagement temporaire		
d'un consultant dans ce domaine ?		
Communication:		
Une stratégie de communication a-t-elle été mise au point pour informer divers		
partenaires concernés de l'existence, des progrès et des résultats du projet dans le		
domaine de la promotion de l'égalité ?		
Une valorisation de cette action est-elle faite au comité de pilotage du contrat de ville ?		

¹ Source : http://www.genreenaction.net/Check-list-pour-l-integration-de-la-dimension.html
Adapté d'un manuel publié par le Regional Gender Programme du Bureau régional pourl'Europe et la CEI du Programme des Nations unies pour le développement (UNDP RBEC),Astrid Neimanis, 2002